

DÉPARTEMENT VENTS



© DR

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL DE CHAMBERY ET DES PAYS DE SAVOIE

PRÉSENTATION

Instruments dans lesquels on ... souffle !

(l'accordéon ou l'orgue, bien que tributaires d'un système de soufflerie, ne font pas partie des instruments à vents.)

Les souffleurs se divisent en deux familles distinctes :

Les cuivres :

Ils ont en commun un même système de production d'une vibration au moyen d'une embouchure. On trouve ensuite des tuyauteries de tailles variables, équipées de pistons (trompette), de palettes (cor, tuba) ou de coulisse (trombone). Dans un passé encore assez récent ces instruments étaient peu joués par des filles. Cette époque est définitivement révolue.

Les bois :

Ce qu'ils ont en commun ? Ils sont tous équipés d'un système de clés très sophistiqué et en constante évolution. On peut les répartir en trois sous-groupes :

-Les « anches doubles » : pour les bricoleurs, ou comment joindre idéalement deux morceaux de roseau pour une parfaite vibration.

-Les « anches simples » : elles sont en vente libre dans tous les magasins de musique.

Enfin, seule dans son genre d'instrument à biseau (la flûte à bec étant répertoriée dans le département «instruments anciens» : la flûte traversière.

ÉQUIPE ENSEIGNANTE

Trompette (cornet, trompette baroque) : Christophe GALLIEN et Michel RIGAUD

Cor : Florence GUILLAUME

Trombone : Stéphane MULLER

Tuba : Sébastien PIGERON

Hautbois : Jean-Michel LASSIETTE

Basson : Arnaud SANSON

Clarinette : Gilles VUILLERME et Bernard BONHOMME

Saxophone : Jean-Michel PIROLLET et Hervé FRANCONY

Flûte traversière : Jean-Philippe GROMETTO et Lydie GUÉRIN

CONDITIONS D'ACCÈS/INFOS PRATIQUES

Débutants :

À partir de 7 ans

Chaque année, un nombre variable d'élèves débutants (suivant les places disponibles) est intégré dans les différentes classes de vents, la priorité est donnée aux enfants.

Élèves non débutants :

L'admission se fait dans la limite des places disponibles (voir plaquette de la cité pour les critères de priorité).

Location d'instruments :

Possibilité de location d'instrument au CRR en fonction du parc d'instruments disponibles (fournir une attestation de quotient familial et d'assurance).

PARCOURS

PARCOURS DIPLÔMANT

Le conservatoire a pour vocation essentielle de former des musiciens amateurs complets. Cela nécessite d'y consacrer plusieurs années. L'enseignement est donc exigeant et demande un investissement important.

Parcours découverte : Enfants de 6 ans

Au cours d'une année scolaire (année des 6 ans/CP), l'enfant a la possibilité d'essayer tous les instruments. Le parcours comprend également un éveil musical (45 mn). Les appréciations des professeurs et ses propres préférences le guident vers le choix de l'instrument qui lui convient le mieux.

Cycle 1 : Initiation, apprentissage des bases

D'une durée de 3 à 5 ans, c'est le moment des premiers apprentissages. A partir de 7 ans.

Au cours d'une semaine, l'enfant a un cours d'instrument dont la durée peut varier : 1h (à deux élèves) ou 1h30 (à trois élèves), un cours de Formation Musicale de 45 mn et, pendant deux semestres au cours du cycle, il fait partie du Chœur Projet (département pratiques vocales).

À partir de la 3ème année, il a la possibilité d'intégrer, au lieu du cours de FM traditionnel, le cours de FM /Vents : Spécifique du département vents, d'une durée d'1h30, il s'agit en réalité d'une classe d'orchestre, où toutes les notions théoriques et pratiques de Formation Musicale sont abordées au travers de la pratique instrumentale.

À partir de la deuxième année, et pendant au moins une année, il doit intégrer un ensemble de pratique collective.

Tout au long du cycle, il a l'occasion de se produire en public au moins deux fois par an (contrôle continu par le livret de l'élève).

Cycle 2 : Développement des connaissances musicales, autonomie en vue d'une pratique musicale amateur

D'une durée de 3 à 5 ans, c'est le temps du développement des compétences, d'une sensibilisation à des langages et des styles musicaux très variés, de l'acquisition d'une solide autonomie afin de permettre une pratique musicale riche.

Au cours d'une semaine, l'élève a un cours instrumental d'une heure (à deux élèves) ou 1h30 (à trois). Et à partir de la 3ème année du cycle d'1h30 (à deux). Son temps de cours individuel passe donc de 30 à 45 mn.

Il a un cours de Formation Musicale d'1h30 et un cours de pratiques collectives obligatoire durant tout le cycle.

Il a, tour à tour, la possibilité d'intégrer les ensembles de pratiques collectives ouverts au cycle 2.

Tout au long du cycle, il se produit en public au moins deux fois par an, il est régulièrement évalué, et son parcours est consigné dans son livret second cycle.

On attribue à ce livret une note qui compte au titre du contrôle continu pour l'obtention du Brevet d'Etudes Musicales (BEM).

Cycle 3 : Approfondissement des connaissances, perfectionnement, orientation vers une pratique professionnelle

Ce cycle offre 2 possibilités :

- Un parcours amateur :

Parcours diplômant amateur pour les musiciens souhaitant approfondir leurs compétences ou se spécialiser.

Cycle réalisable en 2 ans minimum 4 ans maximum (300 heures d'enseignements).

Comprend une unité de valeurs dominante et 3 unités de valeurs complémentaires.

L'élève est évalué sur contrôle continu et doit réaliser un projet personnel en public.

Evaluation : CEM (certificat d'études musicales)

- Un parcours pré-professionnel CEPI : (cycle d'enseignement professionnel initial) :

Pour les musiciens souhaitant devenir professionnels et/ou poursuivre des études supérieures en musique.

Cycle réalisable en 2 ans minimum 4 ans maximum (750 heures d'enseignements)

Evaluation : DEM (Diplôme d'Etudes Musicales).

PARCOURS NON DIPLÔMANT

Pratique collective seule

Il est possible pour les musiciens amateurs de s'inscrire à une pratique collective seule sans suivre d'autres cours (voir liste ci-dessus dans la rubrique pratiques collectives).

Parcours personnalisé (cycle 2)

Le parcours personnalisé s'adresse à des élèves de cycle 2 (à partir de la 3^e année du cycle) qui veulent poursuivre au conservatoire une pratique musicale en atelier ou en ensemble, tout en bénéficiant d'un parcours allégé et non diplômant.

Ce parcours comprend au minimum un module de pratique collective et un module complémentaire. 1 an renouvelable. Délivrance d'une attestation.

Ces modules sont capitalisables en vue d'une réintégration au sein du cursus complet de cycle 2, qui fait également l'objet d'une demande écrite au directeur.

Formation continuée (niveau cycle 3)

La formation continuée s'adresse à des élèves de cycle 3 qui veulent poursuivre au conservatoire une pratique musicale en atelier ou en ensemble, tout en bénéficiant d'un parcours allégé et non diplômant.

Ce parcours est possible dès le début du cycle.

Il est construit à partir de l'offre du cycle 3, formalisée dans un contrat de formation d'un an renouvelable en fonction du projet de l'élève.

Délivrance d'une attestation.

L'inscription fait l'objet d'une demande écrite auprès du directeur.

Parcours adultes

Le Conservatoire peut accueillir des adultes en fonction des places disponibles (sauf en piano, guitare, flûte traversière), pour une découverte de la pratique musicale avec deux propositions :

- un parcours culturel de sensibilisation (durée 1 an) qui comprend la participation à des manifestations choisies dans le programme de la saison de la Cité des Arts (conférences, concerts) et un parcours de découverte instrumentale et musicale sous forme d'un atelier collectif hebdomadaire (1h à 3 élèves ou 20 mn de cours individuel).

- un cursus adulte (durée de 3 ans maximum) faisant suite au parcours culturel de sensibilisation. Ce parcours comprend un cours instrumental (1h à 3 élèves ou 20 mn de cours individuel) et un cours de formation musicale permettant d'aborder les problématiques d'écriture, de lecture, d'écoute et de culture (45 mn).

ÉLÈVES EN SCÈNE/CONCERTS

Tout au long de leur parcours les élèves seront amenés à participer à des auditions, spectacles, concerts, seuls ou en ensemble, au conservatoire ou dans des lieux de la ville (2 fois/an au moins).

Des concerts sont régulièrement proposés par les professeurs ou d'autres artistes invités, à l'auditorium de la Cité des arts ou dans des lieux de la ville. Les élèves sont vivement invités à y assister. Cela fait partie aussi de leur formation. Les concerts à la Cité des arts (hors concerts APEJS et partenaires) sont gratuits pour les élèves.

PRATIQUES COLLECTIVES

La pratique collective est obligatoire dans le cursus de formation, des propositions différentes sont possibles en fonction des cycles :

Cycle 1 :

L'orchestre de flûtes
L'ensemble de cuivres
L'ensemble de trompettes
L'ensemble instrumental 1^{er} cycle
L'ensemble de saxophones
La Batucada

Cycle 2 :

L'Orchestre d'harmonie junior
L'Orchestre de flûtes
L'ensemble de saxophones
L'ensemble de cuivres
L'atelier jazz
L'atelier volumes sonores (avec l'École municipale d'art)
La Batucada

Cycle 3 :

La classe d'orchestre 3^{ème} cycle
La fanfare et cetera
Le Big Band
L'orchestre de flûtes
Le quatuor de saxophones
L'ensemble cuivre et percussions 3^{ème} cycle
La Troupe

Pratiques collectives ouvertes aux musiciens amateurs

Orchestre municipal d'harmonie
Orchestre de rue « fanfare et cetera » (CRR et APEJS)
Ensemble de cuivres
Ensembles de trompettes
Orchestre de flûtes

Se référer au livret des pratiques collectives pour de plus amples informations.